

**Préavis du Comité de direction de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ci-après ASIJ)
au Conseil intercommunal**

N° 05 / 2017 du 25.10.2017

Demande de crédit de Fr 80'000.-- pour l'achat de deux bâtiments scolaires de type portacabines, sis sur la commune de Jorat-Mézières, à Carrouge, au 01.01.2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de solliciter un crédit de Fr. 80'000. -- pour financer l'achat de deux bâtiments scolaires provisoires actuellement installés sur la Commune de Jorat-Mézières à Carrouge, au 01.01.2018. A noter que les deux autres portacabines également installés au même endroit seront achetés par la commune de Jorat-Mézières.

1.1 Préambule

Le résultat de l'étude de faisabilité du futur collège de Carrouge a démontré, en tenant compte de toutes les étapes nécessaires du calendrier, des délais et des crédits à voter, une mise à disposition des bâtiments scolaires en été 2021.

1.2. Constat

Après analyse du Comité de direction, l'installation et la location d'une première salle de classe en 2014 et d'une seconde en 2015, la situation comptable des coûts de location jusqu'en été 2021 est la suivante :

Location du 01.01.2018 au 31.07.2021, soit 43 mois à Fr. 2916.—	Fr	125'388.—
Achat au 01.01.2018	Fr	80'000. —
		<hr/>
Économie totale	Fr	45'388. —

ASIJ - ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT
1083 Mézières

Les frais de démontage et de transports sont toujours à charge du locataire. En été 2021, le Comité de direction de l'ASIJ mettra en vente ces bâtiments et devrait trouver preneur facilement.

2. Financement

L'investissement sera financé par la trésorerie courante.

2.1. Amortissement

Amortissement sur deux ans, la première fois en 2019

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction de l'ASIJ a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIJ

- Vu le préavis N° 05/2017 du Comité de direction du 25 octobre 2017
- Vu le rapport de la Commission chargée de son étude;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'autoriser le comité de direction à effectuer l'achat de deux bâtiments scolaires de type portacabines, sis sur la commune de Jorat-Mézières à Carrouge, au 01.01.2018.

2. De financer ce montant par la trésorerie courante.

3. D'amortir ce montant sur deux ans la première fois en 2019.

Au nom du Comité de direction


Etienne Cherpillod
Président


Fabienne Blanc
Secrétaire

Préavis adopté par le Comité de direction le 25 octobre 2017
Délégués responsables : Muriel Prédi et Etienne Cherpillod